

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux publics Question orale n° 66

Texte de la question

M. François Asensi alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur sur le malaise observé au sein des services psychiatriques des hôpitaux publics de Seine-Saint-Denis. À l'hôpital intercommunal Robert-Ballanger, la souffrance du personnel de psychiatrie est une réalité. Confrontés à un sous-effectif important - il manquerait une dizaine de salariés -, les salariés sont sujets au stress et au surmenage. Au manque de personnel s'ajoute la dégradation des locaux et la pénurie de chambre d'isolement pour les malades. La faiblesse des salaires des infirmiers, environ 1 500 euros nets en début de carrière, est en outre un frein à l'embauche important compte tenu de la pénibilité du travail. Malgré le dévouement et le professionnalisme des équipes, le manque de moyens fait craindre une réduction de la qualité des soins qui serait préjudiciable aux patients ainsi qu'à leur famille. Si l'hôpital a pu engager un vaste plan de modernisation de ses locaux avec le soutien de l'ARS, il n'en reste pas moins que le gel des crédits prive l'hôpital Robert-Ballanger des marges de manœuvres financières indispensables à son bon fonctionnement. Ce manque de moyens touche en premier lieu le service de psychiatrie. Devant l'inquiétude des personnels, patients et familles de patients, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de redonner des moyens suffisants pour l'exercice de la psychiatrie à l'hôpital Robert-Ballanger et pour garantir le financement des travaux de modernisation de l'hôpital. Il souhaiterait également être informé des projets du Gouvernement en matière de soutien à la filière psychiatrique qui est aujourd'hui sinistrée. Il voudrait enfin connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour revaloriser la profession et pallier ainsi la pénurie d'effectif.

Texte de la réponse

MOYENS DU SERVICE DE PSYCHIATRIE DE L'HÔPITAL ROBERT-BALLANGER

Mme la présidente. La parole est à M. François Asensi, pour exposer sa question, n° 66, relative aux moyens du service de psychiatrie de l'hôpital Robert-Ballanger.

M. François Asensi. Madame la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, suite à la circulaire de 1960, la psychiatrie était sortie de la ghettoïsation de l'asile et de l'enfermement des patients pour s'ouvrir sur la société, notamment à travers son rattachement aux hôpitaux publics et le développement de l'activité extrahospitalière. Cette décision a été une avancée sociétale remarquable.

Mais aujourd'hui, force est de constater que la filière psychiatrique dans les hôpitaux généraux est sinistrée. Ce constat, unanimement partagé par les professionnels du secteur, est particulièrement prégnant à l'hôpital intercommunal Robert-Ballanger, du conseil de surveillance duquel j'assure la présidence.

" On survit " : c'est par ces mots que le responsable du pôle psychiatrie me décrit le fonctionnement de son service confronté au manque d'effectif et de moyens financiers.

Depuis plusieurs mois, vingt postes d'infirmières sont vacants. Dès lors, malgré son dévouement et son professionnalisme, le personnel a du mal à faire face à la charge de travail quotidienne. Cela se traduit par des problèmes de stress et de souffrance au travail auxquels nous ne pouvons rester insensibles.

Cette situation est préoccupante, car elle fait craindre une réduction de la qualité des soins qui serait

préjudiciable aux patients ainsi qu'à leurs familles. Faute de personnel, le centre d'accueil d'urgence a ainsi dû fermer pendant plusieurs semaines.

Par ailleurs, le manque d'effectif pose la question de la sécurité du personnel soignant et des patients. Comment voulez-vous travailler sereinement, singulièrement la nuit, avec seulement deux infirmières sur deux étages pour trente patients, dont certains sont atteints de pathologies lourdes et complexes ?

Évidemment, la pénurie d'infirmières est liée aux difficultés qui expliquent que la psychiatrie a du mal à attirer des candidats : des salaires trop bas et une concurrence du privé qui est assurément déloyale.

Il est donc urgent de revaloriser les métiers de la psychiatrie pour augmenter l'attractivité de ce secteur et permettre aux services psychiatriques de fonctionner normalement. Cela passe aussi par un effort de formation spécifique à destination des élèves infirmiers.

D'une manière générale, l'État doit investir massivement dans la psychiatrie pour permettre de nouvelles embauches et garantir au personnel des conditions de travail décentes. Or, depuis plusieurs années, les dotations des hôpitaux généraux stagnent. Dans ces conditions, il est difficile de rénover les locaux et de proposer des conditions d'emploi plus avantageuses pour favoriser les embauches.

L'hôpital Robert-Ballanger subit de plein fouet le manque de financement. La dotation annuelle de fonctionnement versée par l'ARS à Robert-Ballanger s'élève à 15 millions d'euros seulement pour la psychiatrie adulte.

C'est notoirement insuffisant pour un territoire qui compte 400 000 habitants et dans lequel les difficultés sociales sont nombreuses. Les conséquences de la précarité et de l'exclusion se font sentir chaque jour dans les services psychiatriques du département. Pour que ce service puisse fonctionner d'une manière décente, une augmentation substantielle sera absolument nécessaire, que l'on évalue à 50 %.

Madame la ministre, quelles mesures proposez-vous pour répondre au malaise du personnel de psychiatrie de Robert-Ballanger ? Que comptez-vous faire pour redonner les moyens matériels, humains et financiers suffisants pour l'exercice de la psychiatrie dans cet établissement ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.* Monsieur le député, vous appelez l'attention de la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du centre hospitalier intercommunal Robert-Ballanger, situé en Seine-Saint-Denis.

Tout d'abord, les moyens alloués à la psychiatrie dans cet établissement sont importants, puisque ce sont 22,6 millions d'euros qui ont été attribués en 2012. Cette somme est d'ailleurs en augmentation par rapport à 2011. Il n'y a donc pas eu de gel de crédits en psychiatrie.

Néanmoins, les échanges réguliers entre l'établissement et l'ARS d'Île-de-France montrent qu'il y a effectivement des postes vacants, notamment en ce qui concerne les infirmiers et les administratifs. Cependant, on ne peut pas imputer ce manque de personnel à un sous-financement. Il semblerait que les crédits accordés jusqu'ici à la psychiatrie de Robert-Ballanger soient utilisés pour combler le déficit causé par d'autres activités de l'hôpital. Un point doit donc être fait prochainement entre l'ARS et l'établissement sur ce sujet.

Vous soulevez également la question des conditions de travail des personnels hospitaliers. Sur ce sujet, vous savez que la ministre des affaires sociales et de la santé a lancé en septembre dernier une large concertation en vue de l'élaboration d'un pacte de confiance pour l'hôpital. Elle attend des propositions concrètes, afin d'améliorer le dialogue social et de moderniser la gestion des ressources humaines, ce qui est un préalable essentiel à l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

Concernant les locaux, la psychiatrie du centre hospitalier intercommunal Robert-Ballanger dispose globalement de locaux corrects et conformes. Certaines structures sont certes vétustes, mais l'hôpital a engagé la rénovation. Il a bénéficié, au titre de la première tranche du plan Hôpital 2012, d'une aide de 33 millions d'euros pour la réalisation de la première tranche de son projet de restructuration. Par ailleurs, l'établissement a sollicité une aide de 17,5 millions d'euros dans le cadre de la seconde tranche du plan Hôpital 2012, pour la deuxième phase de reconstruction-réhabilitation. Cette demande est actuellement en cours d'instruction.

Monsieur le député, j'espère que vous êtes satisfait.

Mme la présidente. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Je vous remercie de votre réponse, madame la ministre, mais je n'en suis pas satisfait - je ne dirai pas " évidemment ", parce que je n'ai pas d'*a priori*.

Je connais bien l'hôpital Robert-Ballanger. J'ai présidé son conseil d'administration, puis son conseil de

surveillance, pendant dix-sept ans. Pour avoir visité la psychiatrie avec les psychiatres et le personnel infirmier, je puis vous dire que, malgré le dévouement extraordinaire du personnel, les locaux sont vétustes. La première tranche de 33 millions dont vous avez parlé ne touche pas du tout la psychiatrie. Et à ma connaissance, il n'y a pas eu d'utilisation des fonds destinés à la psychiatrie pour combler le déficit de l'hôpital. Permettez-moi de vous le dire, on vous a préparé des fiches qui, à mon avis, ne sont pas tout à fait exactes. Mme la présidente. Merci.

M. François Asensi. Encore un petit mot, madame la présidente. J'attends véritablement du Gouvernement et de la ministre un réel soutien à la psychiatrie. Vous connaissez la Seine-Saint-Denis. Je suis élu du territoire de France qui connaît le plus de violences urbaines. S'ajoute à cela le stress, ainsi que la précarité, de sorte que les maladies mentales ont tendance à augmenter. Il y a vraiment un déterminisme social dans cette partie de la Seine-Saint-Denis - comme ailleurs, mon collègue Blazy peut en témoigner. J'attends vraiment des moyens supplémentaires pour la psychiatrie à Robert-Ballanger.

Données clés

Auteur : M. François Asensi

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 66

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>15 janvier 2013</u>, page 258 **Réponse publiée au JO le :** <u>25 janvier 2013</u>, page 365

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 2013